

B O U R S E A U X
V E T E M E N T S

LES 11, 12 ET 14 AVRIL 1986

PRINTEMPS - ETE 1986

- Dépôt des vêtements le Vendredi 11 : de 9 h à 12 h, 14 h à 17 h, 20 h 30 à 21 h 30
- Vente des vêtements le Samedi 12 : de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h
- Règlement et retour des invendus,
le lundi 14 : de 15 h à 17 h et de 20 h 30 à 21 h 30

à la SALLE DES FETES de LA CHALOTAIS.

La Bourse concerne tous vêtements d'adultes, de jeunes, d'enfants et la layette, en excellent état, non démodés, ainsi que tous accessoires : sacs, ceintures, chaussures à l'"état neuf", articles de puériculture... - Renseignements au 99.62.71.18, 99.62.76.38 99.62.79.16, 99.62.76.13



CENTRE des MARAIS
43, RUE DE CHATEAUBRIANT
62-83-27
VERN-INFO
CENTRE SOCIO-CULTUREL DE VERN SUR SEICHE
N° 102
Mercredi 9 Avril 1986

19/20 AVRIL 1986

F E T E D E
PRINTEMPS

La Kermesse paroissiale se déroulera les Samedi 19 et Dimanche 20 Avril, à la Salle des Fêtes de La Chalotais.

- SAMEDI SOIR : à partir de 20 h 30, POTEE BRETONNE et SOIREE DANSANTE (ambiance assurée)
Pour les réservations, s'adresser : Café JOUANIN (99.62.70.75), à l'École Privée (99.62.70.17) ou chez M. MAROLE (99.62.81.74)
- DIMANCHE MATIN, après les messes, vente de gâteaux sur la place de l'Eglise
- à partir de 14 heures, - concours de palets
- concours de pétanque
- café-théâtre, avec la participation de différents groupes d'associations ou autres
- loto
- jeux variés : pêche à la ligne, loterie, chamboule-tout...
- dégustation de crêpes, pâtisseries, galettes saucisses, boissons...



ASSEMBLEE GENERALE DU CENTRE DES MARAIS

JEUDI 24 AVRIL 1986, A 20 H 30

AU CENTRE DE BEL-AIR

L'Assemblée Générale a notamment pour but de définir annuellement les objectifs de l'association. Elle examine par ailleurs les réalisations de l'année écoulée (rapport financier, rapport d'activité). Elle procède enfin à l'élection du Conseil d'Administration qui dirige l'association selon les indications de l'Assemblée Générale.

C'est pourquoi il est important que chaque secteur d'activité soit représenté au sein de ce Conseil d'Administration. Rappelons que chaque adhérent à jour de sa cotisation bénéficie d'une voix délibérative pour voter les décisions de l'Assemblée Générale.